

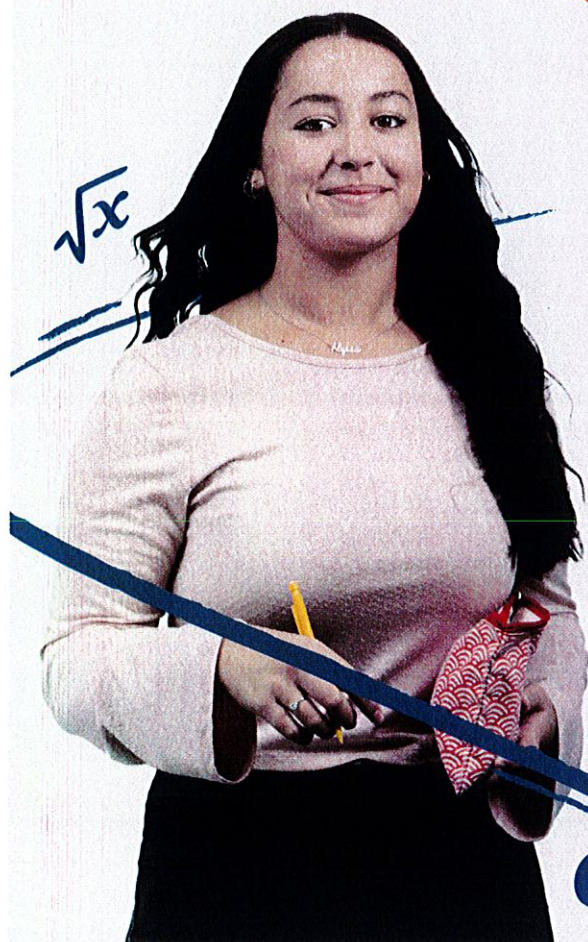


MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## DÈS LA RENTRÉE 2022, + 1H30 DE MATHÉMATIQUES DANS LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS DE PREMIÈRE GÉNÉRALE

**2h**  
d'enseignement  
scientifique + **1h30**  
de mathématiques = **3h30/semaine**  
d'enseignement  
scientifique  
et mathématique



- ✓ Un enseignement facultatif pour l'année 2022-2023 à destination des élèves qui n'ont pas choisi la spécialité mathématiques.
- ✓ Des mathématiques utiles pour la **vie sociale et professionnelle** (statistiques, probabilités, traitement de données, etc.).
- ✓ Une évaluation dans le cadre du **contrôle continu** pour le baccalauréat sans modification du coefficient de l'enseignement scientifique (coef. 3 en 1<sup>re</sup>).
- ✓ La possibilité de poursuivre en terminale avec l'**option mathématiques complémentaires**.





## MATHÉMATIQUES AU LYCÉE : LES ENJEUX



permettre à ceux qui le souhaitent de développer un niveau d'expertise élevé.

### 1 HEURE 30 EN PLUS DE MATHÉMATIQUES EN 1ÈRE GÉNÉRALE

Un enseignement de mathématiques dans le tronc commun, à raison d'une heure et demie par semaine, est réintroduit dès la rentrée 2022.

Cet "enseignement scientifique et mathématique" est proposé à titre facultatif à tous élèves volontaires de classe de 1ère générale qui n'auront pas choisi la spécialité mathématiques. Cet enseignement permettra aux non-spécialistes de consolider l'apprentissage et la maîtrise des notions fondamentales et leur assurera un socle de connaissance et de compétences mathématiques utiles pour la vie sociale et professionnelle (statistiques, probabilités, traitement de données etc.)

Les élèves qui le souhaiteront pourront poursuivre avec l'option mathématiques complémentaires en terminale.

### UNE ÉVALUATION DANS LE CADRE DU CONTRÔLE CONTINU

Le nouvel "enseignement scientifique et mathématique" est porté à 3 heures 30 hebdomadaires (contre 2 heures aujourd'hui dévolues au seul enseignement scientifique). Il sera évalué dans le cadre du contrôle continu, sans modification du coefficient actuellement attribué à l'enseignement scientifique (coefficient 3 pour l'année de 1ère).